Province de Québec MRC d'Acton Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le vendredi, 31 août 2012 à 8 h 00 à laquelle sont présents :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Guy Lapointe;

André Bernier.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;

Barbara Beuggeur.

Sont absents :messieurs Claude Larocque et Robert Leclerc.

Madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe agît à titre de secrétaire.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

## Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le jour du 31 août 2012 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 31ième jour d'août 2012,

Cynthia Bossé Directrice générale

### Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8 heures par un moment de réflexion.

## Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

### 246-08-2012

Par conséquent, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié et ce, comme suit :

- 1. Comptes à payer pour le mois de juillet 2012
- 2. Report de la séance régulière du Conseil du 4 septembre 2012
- 3. Démission de Lyne Loiselle au poste de secrétaire réceptionniste
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée

## 1. Comptes à payer pour le mois de juillet 2012

# 247-08-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 26 645,78\$ et les comptes payés pour une somme de 39 526,57\$.

## 2. Report de la séance régulière du Conseil du 4 septembre 2012

Considérant les élections provinciales qui auront lieu le 4 septembre prochain;

Considérant la résolution numéro 333-12-2011 établissant le calendrier des assemblées régulières du conseil;

#### 248-08-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reportée au 11 septembre à 20 heures l'assemblée régulière du Conseil municipal.

## 3. <u>Démission de Lyne Loiselle au poste de secrétaire réceptionniste</u>

Considérant que madame Lyne Loiselle désire quitter son poste de secrétaire réceptionniste et continuer d'exercer les fonctions de coordonnatrice aux loisirs;

Considérant la proposition soumise par madame Loiselle le 29 août 2012;

### 249-08-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la démission de madame Lyne Loiselle au poste de secrétaire réceptionniste;

Que soit refusée l'offre de madame Loiselle telle qu'elle a été présentée;

Que soit restreint à 18 heures par semaine de travail à la mairie le poste aux loisirs et que les heures travaillées en supplément tel que lors d'évènements spéciaux ou de réunions en soirée soient reprises en période moins achalandée;

Que soit remplacé le titre du poste de «Coordonnateur aux loisirs» par le titre «Agent de développement culturel et communautaire, Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Que soit offert à madame Lyne Loiselle une bonification de son taux horaire en loisir de 2,12\$;

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale pour effectuer un appel de candidature pour un poste de réceptionniste et secrétaire au greffe avec expérience et ce, à raison de 28 heures par semaine pendant les heures d'ouverture du bureau municipal;

Qu'un comité de sélection et d'entrevue soit formé et composé de monsieur le maire, Yves Croteau et des conseillers attitrés aux ressources humaines, madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque.

## 4. Période de question

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

# 5. Levée de l'assemblée

## 250-08-2012

Il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 8 heures 24 minutes.

Yves Croteau Maire	
Sylvia Ouellette Directrice générale adjointe	

# CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.